



**FORMULAIRE DE VOTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE INFRABEL
19 mai 2021 (ou toute autre date ultérieure avec le même ordre du jour)**

1° le nom ou la dénomination de l'actionnaire et son domicile ou siège;

NOM/DENOMINATION:.....

PRENOM:.....

Rue + nr.:.....

Pays

2° le nombre de voix que l'actionnaire souhaite exprimer lors de l'assemblée générale;

Nombre de voix (= nombre d'actions):

3° la forme des actions détenues;

Toutes les actions sont des actions nominatives.

4° l'ordre du jour de la réunion, y compris les résolutions proposées;

Points de l'ordre du jour = proposition de décision	pour	contre	abstention
<i>1. Rapport annuel du conseil d'administration.</i> L'assemblée générale prend acte du rapport annuel du conseil d'administration.			
<i>2. Rapport du Collège des Commissaires.</i> L'assemblée générale prend acte du rapport du Collège des Commissaires.			
<i>3. Approbation des comptes et affectation du résultat.</i> L'Assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice 2020 et décide d'affecter comme suit le résultat tel qu'il ressort des comptes annuels, à savoir: - report vers l'exercice suivant: - € 55.097.361,19 Total (avec la perte reportée de l'exercice précédent): - € 118.949.387,86			
<i>4. Comptes consolidés, rapport annuel et rapport du Collège des Commissaires sur les comptes consolidés</i> L'Assemblée prend connaissance du rapport annuel du Conseil, des comptes consolidés de l'exercice 2020 établis par le Conseil ainsi que du rapport du Collège des Commissaires sur les comptes consolidés.			
<i>5. Décharge aux administrateurs</i> L'Assemblée générale donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année écoulée.			
<i>6. Décharge aux Commissaires</i> L'Assemblée générale donne décharge aux Commissaires pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année écoulée.			



7. Nomination de deux administrateurs indépendants

Vu que les mandats de Mme Karine GENOE et M. Pierre PROVOST sont arrivés à échéance le 22/10/2019 et qu'ils ont depuis continué à exercer leur mandat, à la demande du ministre de tutelle, afin d'assurer la continuité de l'entreprise et de la fonction publique jusqu'à ce que de nouveaux administrateurs puissent être nommés.

L'assemblée générale décide, de nommer les deux candidats proposés par l'Etat belge, répondant aux critères énumérés à l'art. 207 de la loi du 21 mars 1991 et à l'article 7:87 du Code des sociétés et associations, comme administrateur d'Infrabel pour un mandat de 6 ans.

5° le délai dans lequel l'entreprise doit recevoir le formulaire de vote à distance;
Seuls les formulaires reçus par Infrabel au plus tard la veille de la réunion seront pris en compte.

Néanmoins, nous vous demandons de nous l'envoyer dès que possible par e-mail à :

Infrabel

NATHALIE ROOSE

Company Secretary

10-31 I-CS

Marcel Broodthaersplein 2 / Place Marcel Broodthaers, 2

B-1060 Brussel / B-1060 Bruxelles

CompanySecretary@infrabel.be

6° la signature manuscrite de l'actionnaire.

signature

